

59e Rallye
Le Touquet
Pas de Calais
 14, 15 et 16 Mars 2019

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES
 CHAMPIONNAT DE France DES RALLYES JUNIORS
 CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TEAM
 TROPHEE PROMOTION MICHELIN
 CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES FEMININ
 TROPHEE IGOL
 COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 4.
 Championnat de la Ligue des Hauts de France

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallyedutouquet.fr

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye

PROGRAMME ET HORAIRES

Vendredi 18 janvier 2019	12h00	Parution du règlement & ouverture des engagements	www.rallyedutouquet.fr
Lundi 25 février 2019	Minuit	Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Trophée Michelin, et aux coupes de marques	
Lundi 4 mars 2019	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 8 MARS 2019	12h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocations aux vérifications techniques	www.rallyedutouquet.fr
	17h00 – 20h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel-Holiday Inn Le Touquet-Paris-Plage
Samedi 9 mars 2019	07h00 – 12h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel-Holiday Inn Le Touquet-Paris-Plage
	07h00 – 21h00	Reconnaisances : 1 ^{ère} session, jours 1 et 2	

Dimanche 10 mars 2019	08h00 – 18h00	Reconnaitances : 1 ^{ère} session, jours 1 et 2	
Mardi 12 mars 2019	17h00 – 20h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel-Holiday Inn Le Touquet-Paris-Plage
Mercredi 13 mars 2019	07h00 – 12h00	Mise à disposition du Road-book & vérifications administratives obligatoires	Hôtel-Holiday Inn Le Touquet-Paris-Plage
Mercredi 13 mars 2019	07h00 – 21h00	Reconnaitances : 2 ^{ème} session, Jours 1 et 2 (voir détails)	
Jeudi 14 mars 2019	07h00 – 14h00	Reconnaitances : 2 ^{ème} session, jours 1 et 2 (voir détails)	
	12h00 – 18h00	Base d'essai	CLENLEU Hippodrome
	18h00 – 22h30	Vérifications techniques obligatoires	
	18h00 – 22h30	Permanence aux vérifications techniques du responsable des vérifications administratives	
	18h00 18h30 – 23h00 23h30	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs Mise en parc fermé à l'issue des vérifications techniques Publication de la liste des concurrents admis au départ	PC Salle des 4 saisons Parking Edouard VII Mairie PC Mairie
Vendredi 15 mars 2019	10h30	Conférence de presse	Hôtel Holiday Inn
	12h00	Trophée Michelin	Hôtel Holiday Inn
	10h00	Réunion des chronométrateurs	Salle des 4 saisons
	10h00	Réunion de la direction de course	Salle des 4 saisons
	14h00	DEPART de la 1 ^{ère} étape (Départ du Rallye VHC avant le Championnat de France et VHRS et un rallye électrique)	Parking de la Mairie
	22h25	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Parking de la Mairie
Samedi 16 mars 2019			
	01h00	Publication du classement partiel à l'issue de la 1 ^{ère} étape	PC Salle des 4 saisons
	01h00	Publication des heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	PC Salle des 4 saisons
	08h00	Départ de la 2 ^{ème} étape (Départ du Rallye VHC avant le Championnat de France)	Parking de la Mairie
	16h54	Parc de repositionnement (CH14A)	Parking de la Mairie
	17h13	Podium front de mer	Front de mer
	17h18	L'arrivée finale du rallye est jugée au CH 14A (entrée du parc de repositionnement). La procédure de passage sur le podium du règlement du Championnat de France doit être observée, les pointages 14B, 14C doivent être regardés comme des contrôles de passage et les écarts de temps impartis ne sont pas pénalisables. La mise en parc fermé, donc le pointage au CH 14C, est obligatoire sous peine de déchéance dans le classement final. Il est rappelé que le pointage en avance au CH 14A n'est pas autorisé. Affichage 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH14A Vérifications finales dès l'arrivée	PC Salle des 4 saisons Garage Le Touquet VINTAGE

LIEUX-ADRESSES PRINCIPALES

LIEUX :

- Parking Plateaux obligatoire : Parking de l'aéroport
- Conférence de presse Hôtel Holiday Inn Le Touquet
- **Salle de Presse Georges COLIN :** **Hall principal de la Mairie du Touquet**
- PC Course, Salle du Collège, Organisation : Salle des quatre saisons
- Parc fermé de départ / arrivée des étapes et du rallye : Place Edouard VII (Mairie)
- Parc d'assistance : Parkings du front de mer
- Village VIP, Podium : Place du Centenaire (face à l'Aqualud)
- Remise des prix : Place du Centenaire (face à l'Aqualud)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organise du **14 au 16 mars 2019**, en qualité d'organisateur administratif et avec le concours du **Touquet Auto Club (TAC)** comme organisateur technique, de la Ville du Touquet Paris Plage, du département du Pas-de-Calais et de la région Nord Pas-de-Calais, ainsi que de toutes les communes traversées par le rallye, un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) de compétition automobile de régularité et de vitesse dénommé :

59^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS

Ce Rallye sera suivi des rallyes dénommés ci-dessous :

21^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGE

2^{ème} RALLYE VHRS LE TOUQUET PARIS-PLAGE

2^{ème} RALLYE ENRS LE TOUQUET PARIS-PLAGE

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **03/01/2019** et enregistré sous le numéro **0219** et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation **numéro 51 du 14 janvier 2019**

Organisateur Technique

Nom :	Touquet Auto Club (TAC)
Président du comité d'organisation :	Jean-Marc ROGER 06 51 58 79 91 jmroger@ffsa.org
Adresse du secrétariat :	BP 90 – 62520 LE TOUQUET
Adresse du bureau du TAC :	Aéroport – 62520 LE TOUQUET (le bureau est situé au-dessus du restaurant l'Escale) Tous les jours, à partir du 25/02/2019 de 9h00 à 17h00
Téléphone :	00 33 (0)3 21 05 72 32
E-mail :	jmroger@ffsa.org

1.1p : OFFICIELS

Observateur de la FFSA

Observateur : Jean-Michel PROUST
Chauffeur : Pascal TUESTA 195862-0114

Collège des commissaires sportifs

Président : Gilbert GIRAUD 4864/0701
Membres : Hervé BESSON 15182/0509
 Jean-Marie KREMPF
Secrétaire : En cours

Direction de course

Directeur de course : Pascal BATTE 28230-0805
Directeur de course adjoint et VHC : Jannick DAUBIGNE 6560-1504
Directeur de course adjoint : Gérard PLISSON
Directeur de course responsable « rallye 2 » : Eugene CITERNE 10415-0114
Adjoints à la direction de course : Patrick BOUTEILLIER
 Chantal CHANTAGREL 18416-0111
 Martine PICHELIN
Directeurs de course délégués aux ES : Matthieu LANGLET 122227-0101
 Serge FREVILLE 27121-0419
 Alain ANGELMANN
 Claude ROJ
Directeurs de course délégués au parc du Touquet : Olivier DORPE (BEL) RACB 1924
Assistance : Olivier DORPE (BEL) RACB 1924
Regroupements Le Touquet et Etaples : Olivier DORPE (BEL) RACB 1924

Médecin-Chef

Médecin : Dr Rachid DRIS 135484/0114

Chargé des relations avec les concurrents

Responsable : Aurélie FERNANDES 6743/0102
Equipe 1 : Philippe AGOSTINIS 1270/0102
 Angélique GODEFROY
Equipe 2 : Guy LERBUT 179771-0106
 Clément MASCLEF 9632-0106

Commissaires techniques

Délégué FFSA et responsable : Christian BONIN 1188-0318
Délégué adjoint FFSA : Laurent QUERRY 212893-0412
Membres : Jean-Louis AUBLE 4592-1317
 Laurent BRAURE 196163-0112
 Francis BALLENGHIEN 5641-1305
 Jean-Michel DESSE 5538-0112
 André FONTAINE 27562-0112
 Hervé DUROU 173824-0112
 Mickael SCHIEPS 240768-0112
 Denis THUILLIER 17953-0112
 Yves VANACKERE 16710-0114
 Jacques SALENNE 18219-1306

Juges de Faits

Responsable:	Jean-Jacques HUBER	10866-0319
Equipe 1:	Annick NARGUET	1585-0101
	En cours	
Equipe 2 :	Pascal POINSENET	8910-0203
	Véronique POINSENET	8900-0203

Véhicules d'Encadrement

ORG 1 :	Didier FOURNEAUX	7071-1317
	Hubert VERGNORY	7092-1317
ORG 2 :	Nicolas GUILBERT	14075-0114
	Philippe DASZUCK	5879-0112
ORG 3 :	Damien VALLEE	205218-0114
	Laetitia VALLEE	205215-0114
Tricolore :	François LANGLET	1559-0102
	Maryline LOOTVOET	
Autorité :	Jean-Paul MAILLARD	58-0112
	Michel BOUIN	150063-1706
V.I.R :	Dominique LAMARE	61008-0112
	Anthony VIGNERON	153186 01-12
00 B :	Yves GUILLOU	
	Patrick PERRIN	6678/0112
00 A :	Xavier CALOIN	18045-0106
	Thomas LEMIRE	35253-0111
Damier :	Jean MISSWALD	2212-0108
	Anita MISSWALD	5763-0108

Presse

Responsable Presse FFSA :	En cours	
Rédacteur presse FFSA :	Clément RULLIERE	245679-0990
Responsable des relations avec la presse :	Olivier DELSEAUX	210526-0112
Relations avec la presse :	Corinne DELSEAUX	
	Gilles GUILLON	

FFSA

Président de la commission du Ch. de France :	Bernard DEMEUZOIS	1985-0407
Coordinateur promotion marketing :	Philippe SOULET	42240-1499
Géolocalisation :	VDS RACING	
Président du Comité d'Organisation :	Jean-Marc ROGER	
Président de la Ligue :	Jean-Paul MAILLARD	
Président du Touquet Auto Club :	Philippe FLAMENT	
Vice-Président :	Xavier CALOIN	
Vice-Président :	Michael LACHERE	
Relations avec les partenaires :	Philippe FLAMENT	
	Jean-Marc ROGER	
Gestions administratives :	Laetitia VALLEE	

	Damien VALLEE
	Julien GRESSIER
	Marie-Paule FRAMMERY
Responsable des équipes d'implantation :	Arnaud GRARE
Adjoint responsable des implantations :	Nicolas GUILBERT
Responsable de l'accueil des officiels :	Karine ROGER
Responsables des commissaires :	Jean-Pierre LENGLET Isabelle LENGLET
Responsables du livre de sécurité et du parcours :	Jean-Paul MAILLARD Raphael CARETTE Julien GRESSIER (06 59 42 07 43) j.gressier@hotmail.fr de préférence par mail.Merci
Coordinateur et responsable du parc d'assistance :	Michel DAUX
Secrétariat & affichage :	Philippe SOING
Speakers :	Dominique HONVAULT
Informatique :	PK SOFT
Liaisons radios	LVMC
Géolocalisation :	Jean-Pierre BALLET (VDS RACING)
Responsable du matériel :	Daniel BONNAIRE

Responsables des équipes d'implantation

Base d'essai :

ES 1/4 :

ES 1/4 :

ES 2/5 :

ES 3/6 :

ES 7/11 :

ES 8/12 :

ES 9/13 :

ES 10/14 :

Parc de regroupement du Touquet :

Parc de regroupement d'Étaples

Parc d'Assistance du Touquet :

M. Daniel BONNAIRE

M. Alain DUMONT

M. Daniel BONNAIRE

M. François DACHICOURT

M. Michel CARLU

M. Yves LAMADON

M. Patrice SENECHAL

M. Gabriel RICHARD

M. Daniel BONNAIRE

Services techniques de la Ville

M. Sébastien TISSERAND

M. Julien GRESSIER

Avec la collaboration des commissaires et des officiels de la ligue régionale et des ligues voisines et la collaboration des communes concernées.

1.2p : ELIGIBILITE

Le 59^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS compte pour :

- ✓ Le championnat de France des Rallyes Pilotes
- ✓ Le championnat de France des rallyes juniors
- ✓ Le championnat de France des Rallyes Teams
- ✓ Le championnat de France des Rallyes Féminin
- ✓ Le classement des Rallyes Copilotes
- ✓ Le classement promotion « Trophée Michelin »
- ✓ Le Trophée IGOL
- ✓ La Coupe de France des Rallyes (Coefficient 4)
- ✓ Les Championnats de la Ligue Régionale des hauts de France

1.3p : VERIFICATIONS

IMPORTANT

Vérifications administratives obligatoires:

Elles auront lieu lors de la remise du road-book à l'Hôtel Holiday Inn- Avenue du maréchal Foch 62520 LE TOUQUET.
Tél : 03 21 06 85 85

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité,
- Licence valable pour l'année en cours,
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, carnet de reconnaissance, etc...).

Les équipages recevront un bracelet lors des vérifications préliminaires (remise du Road-Book) inviolable pour le pilote et pour le copilote. Ce bracelet devra être porté au poignet gauche pendant toute la durée du rallye, y compris pour la base d'essai. Des contrôles seront effectués par les officiels. Le non-respect du port des bracelets sera considéré comme une tentative de fraude et sanctionné comme telle par le collège des commissaires sportifs.

Les équipages devront présentés au H -10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et de licences.

Vérifications techniques avant le départ du rallye :

Elles auront lieu le **jeudi 14 mars 2019** de **18h00 à 22h30** y compris les rallyes de doublures à l'hippodrome du Touquet suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être « stickers » (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications.

Vérifications techniques finales :

Elles auront lieu au garage LE TOUQUET VINTAGE-AEROPORT DU TOUQUET au Touquet immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels. Le taux horaire de la main-d'œuvre est fixé à **60 € TTC**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront, en aucun cas, considérés comme participant au **59^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS**. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5p : Toute personne désirant participer au **59^{ème} RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS** doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 4 mars 2019** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**). Les pilotes inscrits au Championnat de France, au Trophée Michelin et aux coupes de marques bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **25 février 2019** à minuit.

Bulletin d'engagement à adresser :

Jean-Marc ROGER

4 Domaine du bois d'épaignen

62 130 ROELLECOURT

3.1.10p : Le nombre des engagés est fixé au maximum à **160 pour le rallye moderne et 240**, tous rallyes confondus.

- 3.1.11p** : Les droits d'engagement sont fixés à **1050 € + 50 € Système de géolocalisation** sauf pour :
- Les équipages inscrits à une coupe de marque : **900 € + 50 € Système de géolocalisation**
 - Les équipages licenciés (pilotes et copilotes) dans la Ligue Régionale : **750 € + 50 € Système de géolocalisation** (sauf ceux engagés en Championnat de France et junior et ceux du Trophée Michelin)
 - **750 € + 50 € Système de géolocalisation** pour les pilotes de la Ligue Régionale des hauts de France licenciés pilotes et copilotes à condition que le **bulletin d'inscription soit transmis avant le Lundi 12 février 2019** à minuit (cachet de la poste faisant foi). **Après cette date pour les pilotes de la ligue Régionale des hauts de France licenciés pilotes et copilotes le montant de l'engagement est 950 € + 50 € Système de géolocalisation.**
 - **Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.**
 - En cas de refus d'apposer la publicité optionnelle facultative de l'organisateur, les droits seront de **2100 €.**

3.1.12p : La demande d'engagement ne sera acceptée qu'accompagnée du règlement des droits d'engagements. Pour les engagements par mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement. **Le chèque d'engagement sera remis en banque à la clôture des engagements (à partir du 8 Mars 2019).**

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2p : EQUIPAGES

3.2.9p : Le port du casque est interdit en dehors des ES. Cependant, une tolérance de 500 m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road-book et par des panneaux spécifiques.

3.2.10p : Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelque soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3p : ORDRE DES DEPARTS

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission du CFR pour validation. Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

Les pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion,

- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées,
- Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1er concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart d'au moins 2', pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons. Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après l'ES 8. Les pénalités de la 1ère étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2ème étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

4.1.3 : Pneumatiques

- Dans un souci d'équité sportive, tout pilote engagé **dans un rallye du Championnat de France sera** soumis à la règle de limitation (maximum 16 pneus par rallye) et de contrôle des pneumatiques concernant ce rallye.

Des contrôles inopinés seront réalisés dès la sortie du 1er parc d'assistance jusqu'à l'arrivée du rallye.

4.3p : ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. **La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.**

60 m² seront attribués à chaque concurrent inscrit à une Coupe de Marque. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé **8 €/m² HT** selon les disponibilités de l'organisation.

Tout refueling est interdit sur les secteurs de liaison. La distance maximum entre deux parcs d'assistance est d'environ 130 km pour 60 km en ES.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications administratives préliminaires, une plaque d'assistance gratuite obligatoire pour accéder au parc d'assistance. Des plaques supplémentaires, limitées à deux par équipage, pourront être acquises au prix de **180 €**.

Le parc d'assistance sera ouvert uniquement du jeudi 14 mars 2019 à partir de 8h00 au dimanche 17 mars 2019 à 12h00 au plus tard.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amende

Toutes les opérations de relations publiques sont interdites dans le parc d'assistance sauf autorisation par écrit de l'organisateur. Toutes personnes n'ayant pas fait une demande préalable s'engagent à des sanctions.

4.3.5p Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit longitudinal ou latéral, est strictement interdit (pas de zigzag, d'accélération et freinages brutaux, de blocage de roue etc.). Des juges de faits seront désignés pour surveiller le respect de cette règle.

4.7p : CAMERAS

1 Caméras intérieures : la fixation devra être de type rigide, située en arrière et au centre des dossiers des sièges. Pour les caméras de type « crayon », elles pourront être fixées sur le montant de l'arceau et le boîtier devra être fixé sur le plancher derrière les sièges (même type de fixation qu'une batterie).

2 Caméras extérieures : elles seront obligatoirement de type « crayon » et positionnées à l'intérieur du périmètre de la voiture vue du dessus. La fixation devra être mécanique. Le boîtier sera fixé comme indiqué au § 1. Dans le cas d'utilisation d'un support, la hauteur de celui-ci sera inférieure à 10 mm.

3 Les commissaires techniques devront vérifier le montage.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES et PUBLICITE

5.1p : IDENTIFICATION DES VOITURES

L'application de l'article R. 322-1 du Code de la Route doit être respecté, y compris pour la spéciale d'essais. Les voitures qui participent à cette ES devront porter les identifications prévues, ainsi que l'autocollant « VOITURE VERIFIEE » qui sera appliqué après que la voiture de course aura été contrôlée.

La publicité collective obligatoire et facultative sera précisée par un communiqué de l'organisateur lors de la prise du road-book.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **59ème RALLYE LE TOUQUET - PAS DE CALAIS** représente un parcours de **510.700 km** dont **204.120 km** en ES. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

- Etape 1 : **253.590 km** dont **103.720 km** en ES
- Etape 2 : **257.110 km** dont **100.400 km** en ES

Liste des Epreuves Spéciales :

ES 1.4.	ALETTE-MONTCAVREL-HUCQUELIERS-CLENLEU-BIMONT	24.260 km
ES 2.5.	CREQUY-RIMBOVAL-EMBRY-ST MICHEL-REMORTIER	14.730 km
ES 3.6.	SEMPY-ST DENOEU-X-AIX-MARANT	12.870 km
ES 7.11.	BERNEUILLES-IXENT-BEUSSANT	10.420 km
ES 8.12.	PREURES-ENQUIN-BEUZINGHEM-ZOTEUX	14.920 km
ES 9.13.	BOURTHES-ERGNY	12.910 km
ES 10.14.	BIMONT-CLENLEU	11.950 km

Une base d'essai sera organisée à **Clenleu (voir article 7.5.19p) : + ou - 5km**
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

(*) **Particularité** : en cas de non-respect du nombre de boucles prévues dans les ES en boucles, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours prévu : temps réellement réalisé.
- Moins du nombre de tours prévu : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour ces épreuves, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10°. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

Pour ces ES, mais la règle est aussi valable pour toutes les ES, un concurrent rattrapé doit laisser le passage

6.2p : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

6.2.1p Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci-dessous. Il ne sera possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit. Les concurrents devront indiquer sur leur bulletin d'engagement à quelle session ils souhaitent participer.

Les reconnaissances seront limitées à 2 passages.

1^{ère} session	Samedi 9 mars 2019	De 7h00 à 21h00	ES Etapes 1 et 2
	Dimanche 10 mars 2019	De 8h00 à 18h00	ES Etapes 1 et 2
2^{ème} session	Mercredi 13 mars 2019	De 7h00 à 21h00	ES Etapes 1 et 2
	Jeudi 14 mars 2019	De 7h00 à 14h00	ES Etapes 1 et 2

Le road-book sera à retirer à l'hôtel Holiday Inn, Avenue du Maréchal Foch 62520 LE TOUQUET 03 21 06 85 85 aux dates et horaires suivants :

- **Vendredi 8 mars 2019 de 17h00 à 20h00**
- **Samedi 9 mars 2019 de 7h00 à 12h00**
- **Mardi 12 mars 2019 de 17h00 à 20h00**
- **Mercredi 13 mars 2019 de 7h00 à 12h00**

Nombre de passages en reconnaissances : 2 passages maximum sont autorisés. Par n'importe quels moyens, des contrôles seront effectués pendant la durée des reconnaissances et en dehors des périodes autorisées.

6.4.6p Rétroviseurs extérieurs : Les rétroviseurs extérieurs de la voiture devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entraînera une sanction assignée par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1p : DEPART

Pour l'intégralité du rallye, le rallye du Championnat de France partira 30 minutes après la dernière voiture du rallye Championnat de France VHC et sera suivie du rallye VHRS et du rallye ENRS.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être amenées dans le parc de départ, parking place Edouard VII (hôtel de Ville) au Touquet, **le jeudi 14 mars 2019 de 18h30 à 23h00.** Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9p OUVREURS

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat.

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives. Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreur devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvreur seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10 cm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 8,6 cm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification pourra donner lieu à un droit maximum de 160 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreur seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

7.2p : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11p Signes distinctifs des commissaires :

- Chasuble rouge : Directeur d'épreuve
- Chasuble orange barrée : Chef de poste
- Chasuble blanc : Médecin
- Chasuble orange : Commissaire

7.3.17p NOUVEAU DEPART APRES ABANDONS/RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

Avoir signifié par écrit*, à un Chargé des Relations avec les Concurrents, (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le Rallye.

Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiqué dans le règlement particulier.

NB : Les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la direction de course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

- Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté :
- Pour chaque épreuve, non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée)
 - Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des commissaires sportifs.

Le collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA

Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.17.1p Déclaration d'abandon :

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, devra informer immédiatement la direction de course en téléphonant au : **03 21 81 47 19**.

Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

7.5.17.3p Dépannage :

L'organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation (une liste des dépanneurs sera mise à disposition lors de la prise du road-book).

Des moyens de levage divers sont prévus dans le seul but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée.

7.5.21p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 14 mars 2019** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **12h00 à 18h00**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **120 €**. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Tout essai privé est INTERDIT du Vendredi 25 Janvier 2019 au Vendredi 15 Mars 2019, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord, sauf pour la base d'essais de CLENLEU (renseignements auprès du TAC).

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1 CHAMPIONNAT PILOTES :

Les pilotes s'inscrivant au CFR à compter de l'une ou des deux dernières manches du CFR ne seront pas éligibles au marquage des points de ce Championnat. Ils ne seront pas pris en considération dans l'établissement du classement réservé aux pilotes inscrits au CFR.

Une attribution de points sera faite comme ci-après,

Points attribués pour le Rallye du Touquet - Pas de Calais 2019

Classement	Général	Classe
1 ^{er}	20 points	16 points
2 ^{ème}	15 points	12 points
3 ^{ème}	12 points	10 points
4 ^{ème}	10 points	8 points
5 ^{ème}	8 points	6 points
6 ^{ème}	6 points	5 points
7 ^{ème}	4 points	4 points
8 ^{ème}	3 points	3 points
9 ^{ème}	2 points	2 points
10 ^{ème}	1 point	1 point

A l'issue de chaque rallye, un classement du Championnat de France Pilotes sera extrait du classement général du rallye. Celui-ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au CFR. Les points seront attribués selon cet unique classement.

Lorsqu'une classe comporte :

- **de 1 à 5 partants inscrits au CFR : 50 % des points**
- **à partir de 6 partants inscrits au CFR : 100 % des points**

Le classement final du CFR "Pilotes" sera établi en retenant, pour chaque pilote inscrit, tous ses points marqués (général + classe + bonus) lors de la totalité des rallyes disputés

Le pilote classé premier sera titré Champion de France des Rallyes.

9.2 CHAMPIONNAT JUNIOR : Voir règlement.

9.3 CHAMPIONNAT FEMININ : Voir règlement.

9.4 CHAMPIONNAT TEAMS : Voir règlement.

9.5 CLASSEMENT PROMOTION : Voir règlement.

9.6 CLASSEMENT COPILOTES : Voir règlement

POINTS DE BONUS

- Participation : 2 points seront attribués aux équipages inscrits au CFR, figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ du rallye.
- Arrivée : 3 points seront attribués aux équipages inscrits au CFR, figurant au classement final du rallye (**y compris pour les concurrents du rallye 2**).

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : PRIX EN ESPECES : Pour tous les concurrents, **sauf ceux** inscrits au Trophée Michelin et ceux inscrits à une coupe de marque, les prix suivants sont attribués.

Sont considérés partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye. Pour la remise des prix, les classes R2 et R2J seront confondues.

Les concurrents du CFR Junior, du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés par courrier dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif.

Par classe	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
1 à 4 partants	25%E		
5 à 9 partants	50%E		
A Partir de 10 partants	1 x E	50%E	25%E
Féminin	50%E		

E représente le montant de l'engagement réellement payé (Hors tracking), plafonné au montant avec publicité optionnelle. Les prix distribués seront ceux correspondant à la place réelle du concurrent.

TROPHEE MICHELIN:

Conforme au Classement Promotion

De nombreuses coupes seront distribuées sur le podium d'arrivée en fonction du classement. Le passage sur le podium se fera après l'arrivée. A leur arrivée dans le parc fermé d'arrivée, les concurrents doivent attendre les instructions des officiels.

10.3p : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE : Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du classement du Championnat de France Junior, les 3 premiers du classement du Trophée Michelin et le 3 premiers des coupes de marque doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (au PC Course) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

